

## Calendrier des épreuves TAXI & VTC pour 2023

Depuis l'entrée en vigueur du Décret n° 2021-202 du 23 février 2021 modifiant les conditions d'organisation des examens d'accès aux professions de conducteur de TAXI et de conducteur de VTC, **la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de niveau départemental Gironde est désormais dans l'obligation de garantir à chaque candidat de pouvoir passer les épreuves de l'examen dans leur région et d'obtenir les résultats d'admission dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle il a déposé un dossier réputé complet par notre service.**

Afin de nous conformer à ces nouvelles directives et selon votre période d'inscription sur la plateforme Dépôt doc, **votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat se verra contrainte de vous présenter dans un autre département de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de votre épreuve d'admissibilité.**

Nous précisons, par ailleurs, aux candidats TAXI qui passeraient leur épreuve d'admissibilité dans un autre département que la Gironde, que le sujet F(T) relatif à la « Connaissance du territoire et de la réglementation locale » portera bien évidemment sur le département de la Gironde.

Dans l'hypothèse où vous seriez déclaré(e) « ADMISSIBLE » à l'épreuve théorique, nous vous informons que **les candidats TAXI sont convoqués dans le département** objet de leur demande d'exercice. Les **candidats VTC sont convoqués dans la région** dans laquelle ils se sont inscrits pour passer les épreuves d'admissibilité.

### Epreuve d'admissibilité :

Pour le département de la Gironde		
Dates des épreuves d'admissibilité	Période d'inscription conseillée	Publication des résultats le :
Mardi 31 janvier 2023	Entre le 1 <sup>er</sup> et le 30 décembre 2022 – 12H00	Mardi 14 février 2023
Mardi 25 avril 2023	Entre le 1 <sup>er</sup> et le 31 mars 2023 – 12H00	Mardi 16 mai 2023
Mardi 26 septembre 2023	Entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 août 2023 – 18H00	Vendredi 13 octobre 2023
Mardi 21 novembre 2023	Entre le 30 septembre et le 23 octobre 2023 – 18H00	Vendredi 8 décembre 2023

*S'agissant d'un examen national, les dates d'examen d'admissibilité sont fixes : par conséquent la CMA de niveau départemental de la Gironde ne donnera aucune suite à des demandes d'aménagements afin de permettre de concilier impératifs professionnels et/ou personnels avec la tenue de ces épreuves.*

## Epreuve d'admission :

Suite à l'**obtention des épreuves d'admissibilité** pour l'examen d'accès à la profession de Taxi ou pour l'examen de VTC, la **CMA de niveau départemental de la Gironde** a l'obligation de vous convoquer à l'épreuve d'admission, dans un délai de **deux mois maximum** après la publication de vos résultats.

Pour le département de la Gironde		
Dates des épreuves d'admission (*)	Période d'inscription conseillée	Publication des résultats <u>le</u> :
Du lundi 9 au jeudi 19 janvier 2023	Du 20 au 26 décembre 2022 – 18H00	Mardi 24 janvier 2023
Du lundi 13 au jeudi 16 février 2023	Du 11 au 19 janvier 2023 – 18H00	Mardi 21 février 2023
Du lundi 6 au jeudi 16 mars 2023	Du 24 janvier au 10 février 2023 – 12H00	Mardi 21 mars 2023
Du lundi 17 au jeudi 20 avril 2023	Du 21 au 27 mars 2023 – 18H00	Lundi 24 avril 2023
Du mardi 2 au jeudi 4 mai 2023	Du 28 mars au 7 avril 2023 – 12H00	Mardi 10 mai 2023
Du lundi 5 au jeudi 15 juin 2023	Du 10 au 19 mai 2023 – 12H00	Mardi 20 juin 2023
Du lundi 10 au jeudi 13 juillet 2023	Du 20 au 26 juin 2023 – 18H00	Mardi 18 juillet 2023
Du lundi 11 au jeudi 14 septembre 2023	Du 18 juillet au 21 août 2023 – 18H00	Mardi 19 septembre 2023
Du lundi 9 au jeudi 12 octobre 2023	Du 19 au 25 septembre 2023 – 18H00	Mardi 17 octobre 2023
Du lundi 6 au jeudi 16 novembre 2023	Du 17 au 23 octobre 2023 – 18H00	Lundi 20 novembre 2023
Du lundi 11 au jeudi 14 décembre 2023	Du 20 au 27 novembre 2023 – 18H00	Mardi 19 décembre 2023

*S'agissant d'un examen national, les dates d'examen d'admission sont fixes : par conséquent la CMA de niveau départemental de la Gironde ne donnera aucune suite à des demandes d'aménagements afin de permettre de concilier impératifs professionnels et/ou personnels avec la tenue de ces épreuves.*

*(\*) A noter que la durée de ces sessions d'admission peut varier en fonction du nombre de candidats inscrits et par conséquent la date de publication des résultats peut être modifiée en fonction. Si tel est le cas, la Référente départementale de la Gironde ne manquera pas de vous en informer lors de votre présentation à l'examen d'admission.*